

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025**

Délibération n° :

DL33/2025

Objet :

Installation d'un nouveau délégué de la Communauté Paris Saclay pour la commune d'Orsay

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mardi 14 octobre 2025,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- Mme COLIN (suppléante – CPS)
- Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- Mme LESCURE (suppléante – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PRIVE (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. XAVIER Bernard (suppléant – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. GARSUAULT (titulaire – CPS) donne pouvoir à Monsieur CAUCHETIER (titulaire – CPS) ; M. Vivien donne pouvoir à Mme Leblanc (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. LEQUIN (titulaire – CPS) ; M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **25**
VOTANTS : **27**

Délibération n°DL33/2025**Installation d'un nouveau délégué de la Communauté Paris Saclay pour la commune d'Orsay**

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-33, L5211-1, L5211-5, L5214-57, L5721-2 et L5212-2,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse », et les statuts,

Vu la délibération n°2020-135 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris Saclay du 16 juillet 2020 modifiée par les délibérations n°2021-313 du 24 novembre 2021, n°2022-251 du 28 septembre 2022, n°2023-41 du 15 février 2023, n°2024-115 du 26 juin 2024, n°2024-190 du 25 septembre 2024, n°2024-249 du 27 novembre 2024, n°2024-278 du 18 décembre 2024, n°2025-01 du 08 janvier 2025 et n°2025-23 du 05 mars 2025, désignant les représentants titulaires et suppléants pour siéger au comité du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération n°2025-147 du 25 juin 2025 de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay, portant élection des nouveaux représentants dans divers organismes, notamment le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la note de présentation,

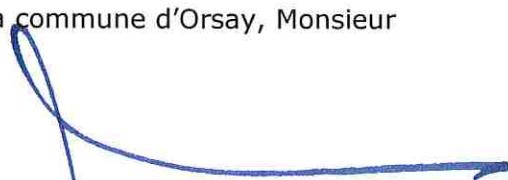
Considérant la proposition de la ville d'Orsay pour le remplacement de Monsieur Didier MISSENARD,

Considérant la nécessité pour la Communauté d'agglomération Paris Saclay de désigner de nouveaux représentants dans différents organismes à la suite de démission de conseillers municipaux et de changements parmi les conseillers communautaires,

Considérant l'obligation de procéder à l'installation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune d'Orsay, en remplacement de Monsieur Didier MISSENARD, représentant suppléant désigné par délibération du 16 juillet 2020 pour siéger au comité syndical du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Prend acte de l'installation du délégué syndical suppléant pour la commune d'Orsay, Monsieur Pierre CHAZAN.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président


Jean-François VIGIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL33_2025
Date de la décision:	2025-10-14 00:00:00+02
Objet:	INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY POUR LA COMMUNE D'ORSAY
Classification matières/sous-matières:	5.2
Identifiant unique:	091-200062321-20251014-DL33_2025-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20251014-DL33_2025-DE-1-1_0.xml	text/xml	1305
nom original:		
Annexe DL 33 et 34 D2025-147 - Désignation de représentants divers organismes.pdf	application/pdf	2637864
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20251014-DL33_2025-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	2637864
nom original:		
Annexe DL 33 et 34 D2025-147-1 - Désignation de représentants divers organismes.pdf	application/pdf	474834
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20251014-DL33_2025-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	474834
nom original:		
DL 33 2025.pdf	application/pdf	322106
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20251014-DL33_2025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	322106
nom original:		
Note présentation DL 33 2025.pdf	application/pdf	73766
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20251014-DL33_2025-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	73766

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2025 à 14h16min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2025 à 14h20min07s	<i>l'enveloppe 1265117 est valide et passe en attente de transmission</i>
Transmis	21 octobre 2025 à 14h25min19s	<i>l'enveloppe 1265117 passe en transmis</i>
Acquittement reçu	21 octobre 2025 à 14h30min16s	Reçu par le miat le 2025-10-21